



Veillez lire le document au complet. La présente fiche signalétique contient des données relatives à l'environnement, à la santé et à la toxicologie, importantes pour vos employés et quiconque utilise, transporte, entrepose, élimine ou manipule ce produit. Assurez-vous de leur remettre ces données. La présente fiche contient également l'information vous permettant de respecter les exigences en matière de diffusion des données liées au droit du public d'être informé et aux interventions en cas d'urgence, en vertu du SIMDUT. Si vous revendez ce produit, cette fiche signalétique doit être remise à l'acheteur ou les données contenues aux présentes doivent être incorporées dans votre fiche signalétique.

SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : Poudre soluble Orthene® 75 %
NUMÉRO D'HOMOLOGATION ARLA : 14225
SYNONYME(S) : SO

® Marque déposée de Monsanto Co.

<u>SOCIÉTÉ</u>	<u>NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE</u>	
Arysta LifeScience North America, LLC 15401 Weston Parkway, Suite 150 Cary, NC 27513	SANTÉ : 1-866-303-6952 ou 1-651-632-8946	DÉVERSEMENT : 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887

SECTION 2 — COMPOSITION/DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient(s) actif(s)/ ingrédient(s) inerte(s) dangereux	N° CAS	Limites d'exposition*	Poids (%)	Volume (%)
Acéphate : O, S-diméthyl acétylphosphoramidothioate	30560-19-1	TWA^a OSHA PEL ^b : Aucune ACGIH TLV ^c : Aucune NIOSH REL ^d : Aucune	75	SO
Silice amorphe synthétique	7631-86-9	Aucune	25	SO

Ne figurent dans ce tableau que les ingrédients actifs et les ingrédients inertes dangereux. Des renseignements précis sur la totalité des ingrédients de ce produit peuvent être obtenus par le professionnel médical traitant ou par l'intervenant d'urgence sur le lieu d'un déversement, aux fins de la gestion des expositions, des déversements ou des évaluations de la sécurité.

*Source : *Guide to Occupational Exposure Values 2008*, publié par l'ACGIH

^a**TWA** : concentration de l'exposition selon la moyenne pondérée dans le temps pour une journée de travail classique de 8 heures (TLV, PEL) ou maximale de 10 heures (REL) et une semaine de travail de 40 heures.

^b**OSHA PEL** : limites d'exposition admissibles de l'Occupational Safety and Health Administration.

^c**ACGIH TLV** : valeurs limites d'exposition de l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Inc.

^d**NIOSH REL** : limites d'exposition recommandées du National Institute for Occupational Safety and Health.

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES**RÉSUMÉ D'URGENCE**

MISES EN GARDE :	<ul style="list-style-type: none">- CAUSE UNE IRRITATION DES YEUX- NOCIF EN CAS D'INGESTION- ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES VÊTEMENTS- ÉVITER DE RESPIRER LA POUSSIÈRE OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
-------------------------	---

Risques aigus pour la santé

Signes et symptômes d'empoisonnement : Ce produit contient un inhibiteur de la cholinestérase. Les signes et symptômes observables, habituellement dans les quelques heures suivant l'exposition, comprennent : maux de tête, étourdissement, faiblesse, contraction de la pupille, vision trouble ou assombrie, salivation ou écoulement nasal excessifs, sudation abondante, crampes abdominales, nausée, diarrhée et vomissement. Un empoisonnement grave peut provoquer l'incontinence, la perte de conscience, des convulsions et la mort.

Yeux : On peut s'attendre à une irritation minime des yeux. Le degré de la blessure dépendra de la quantité et de la durée du contact, ainsi que de la rapidité et de la rigueur des premiers soins prodigués.

Peau : Ce produit ne devrait pas causer d'irritation sur la peau intacte. L'irritation peut survenir si la peau déchirée ou éraflée est exposée au produit. Le degré de la blessure dépendra de la quantité et de la durée du contact, ainsi que de la rapidité et de la rigueur des premiers soins prodigués.

Ingestion : Ce produit devrait être légèrement toxique en cas d'ingestion. Le degré de la blessure dépendra de la quantité et de la durée du contact, ainsi que de la rapidité et de la rigueur des premiers soins prodigués.

Inhalation : Selon une évaluation des ingrédients et/ou des autres produits similaires, ce produit devrait être très peu toxique en cas d'inhalation. Le degré de la blessure dépendra de la quantité et de la durée du contact, ainsi que de la rapidité et de la rigueur des premiers soins prodigués.

Risques chroniques pour la santé (y compris le cancer) : Des doses élevées d'acéphate technique ont causé le cancer chez la souris, mais il n'y a aucune preuve qu'il cause le cancer chez les humains.

Données sur la tératologie (malformations congénitales) : Il n'y a aucune preuve que l'acéphate cause des malformations congénitales.

Données sur la reproduction : Il n'y a aucune preuve que l'acéphate cause des effets sur la reproduction chez les humains.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Provoquer le vomissement et obtenir des soins médicaux ou appeler un centre antipoison

IMMÉDIATEMENT. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Notes aux médecins/secouristes : Ce produit contient un inhibiteur de la cholinestérase. La mesure de l'activité de la cholinestérase dans le sang peut s'avérer utile pour contrôler l'exposition mais les décisions quant au traitement approprié devront habituellement être prises avant que les résultats des tests ne soient connus. Si des signes d'inhibition de la cholinestérase se manifestent, le sulfate d'atropine est un antidote. Le 2-PAM (PROTOPAM) est aussi un antidote et peut être utilisé de concert avec l'atropine mais ne doit pas être utilisé seul.

SECTION 5 – LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Limites d'inflammabilité dans l'air (% par volume) :		
	Supérieure :	ADD
	Inférieure :	ADD
Point d'éclair :		SO
	Méthode utilisée :	SO
Température d'autoignition :		ADD
LIE/LSE :		ADD
Classement des risques NFPA :		
	Santé :	1
	Inflammabilité :	1
	Réactivité :	ADD
	Autre :	Aucun
Moyens d'extinction :	Mousse, CO ₂ , poudre chimique, brouillard d'eau	
Méthode spéciale de lutte contre l'incendie :	Les produits de combustion découlant d'un incendie avec ce produit peuvent être toxiques. Éviter de respirer la fumée et les bruines. Éviter le contact du personnel et de l'équipement avec les retombées de produit et le ruissellement. Réduire au minimum la quantité d'eau utilisée pour combattre l'incendie. Ne pas pénétrer dans une zone fermée sans un équipement protecteur complet, y compris un appareil respiratoire autonome. Contenir et isoler le ruissellement et les débris aux fins d'élimination appropriée. Décontaminer l'équipement de protection individuel et l'équipement de lutte contre l'incendie avant de les réutiliser.	
Produits de combustion dangereux :	La combustion normale forme du dioxyde de carbone, des vapeurs d'eau et peut produire des oxydes de soufre, de l'azote et des composés chlorés toxiques. La combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone.	

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Expositions (PROSAR) : 1-866-303-6952 ou 1-651-632-8946 (international)

Déversements (CHEMTREC) : 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887

Déversements sur le sol :

Interrompre la source du déversement si la manœuvre ne pose aucun risque. Contenir le déversement pour prévenir toute autre contamination du sol, de l'eau de surface ou de l'eau souterraine. Réduire la poussière en suspension dans l'air. Éviter que le ruissellement n'atteigne les égouts pluviaux ou d'autres plans d'eau. Nettoyer le déversement immédiatement. Aspirer ou balayer le produit et le déposer dans un contenant jetable. Laver la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ramasser le liquide de lavage

avec un produit absorbant et déposer dans un contenant jetable.

Déversements dans l'eau :

Interrompre la source du déversement si la manœuvre ne pose aucun risque. Contenir le déversement pour prévenir toute autre contamination du sol, de l'eau de surface ou de l'eau souterraine. Ce produit se dissout rapidement dans l'eau. Aviser et consulter les organismes de réglementation appropriés. Nettoyer le déversement immédiatement. Absorber le déversement avec un produit inerte. Aspirer ou balayer le produit et déposer dans un contenant jetable.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme à son étiquetage constitue une infraction à la loi fédérale. Lire toute l'étiquette. Utiliser strictement en suivant les mises en garde et les directives sur l'étiquette. Conserver le pesticide dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais et sec. Protéger de la chaleur excessive ou de la lumière directe du soleil. Ne pas contaminer la nourriture ni les denrées. Ne pas entreposer ni transporter à proximité de nourriture de consommation humaine ou animale.

SECTION 8 – MÉTHODES DE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/ PROTECTION PERSONNELLE

Protection des yeux : Ne pas se mettre ce produit dans les yeux. L'utilisation de lunettes de protection contre les produits chimiques est recommandée pour manipuler ce produit.

Voies respiratoires/ventilation : Porter un appareil respiratoire s'il y a un risque d'exposition à des niveaux supérieurs à la limite d'exposition en milieu de travail. Au besoin, utiliser un respirateur MSHA/NIOSH approuvé pour les pesticides.

Protection de la peau : Éviter le contact avec la peau en portant les vêtements protecteurs appropriés, des gants et un équipement de protection des yeux et du visage. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Apparence :	Poudre blanche
Odeur :	Odeur de chou prononcée
État physique :	Solide
pH :	5,0
Point d'ébullition :	SO
Point de fusion :	SO
Point de congélation :	SO
Tension de vapeur :	Non volatil
Densité de vapeur :	SO
Densité relative :	ADD
Taux d'évaporation :	SO
Solubilité dans l'eau :	Soluble dans l'eau. Modérément soluble dans l'alcool et l'acétone. Légèrement soluble dans les solvants aromatiques.
% de matières solides au poids :	ADD
% de matières volatiles :	ADD
Composés organiques volatils (COV) :	ADD
Poids moléculaire :	ADD
Viscosité :	ADD

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :	Stable à des températures ambiantes inférieures à 82°C (180°F)
Polymérisation dangereuse :	Aucune
Point d'éclair :	ADD
Point d'inflammabilité :	ADD
Autoignition :	ADD
Incompatibilité avec d'autres matières :	Éviter le contact avec des matières alcalines.
Produits de décomposition dangereux :	Le contact avec des matières alcalines, dont les hypochlorites, peut produire des gaz nocifs.

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (données spécifiques au produit) :

Irritation oculaire : Irritation temporaire (lapin); disparaît complètement au bout de 1 à 14 jours suivant l'exposition.

Irritation cutanée : Irritation modérée de la peau éraflée (lapin). Pas d'irritation de la peau intacte.

Sensibilisation cutanée : La poudre soluble Orthene® 75 n'est pas un sensibilisant cutané.

Toxicité cutanée : La DL₅₀ cutanée de l'acéphate technique chez le lapin est > 10 g/kg.

Toxicité orale : La DL₅₀ orale chez le rat mâle est 1 494 mg/kg.

Toxicité par inhalation y : La CL₅₀ (1 h) chez le rat est > 12,1 mg/L.

Toxicité subchronique : L'effet le plus important lié au traitement de l'acéphate technique est une diminution de l'activité de la cholinestérase dans le plasma, les globules rouges et le cerveau.

DMEO du régime alimentaire de quatre semaines (rat) = 0,5 mg/kg/jour (diminution de l'activité de la cholinestérase dans le cerveau).

DMEO du régime alimentaire de 13 semaines (rat) = 0,12 mg/kg/jour (diminution de l'activité de la cholinestérase dans le cerveau).

CSEO de l'inhalation par le nez seulement pendant quatre semaines (rat) = 1 mg/m³ (diminution de l'activité de la cholinestérase dans le cerveau).

CSEO par voie cutanée pendant 21 jours (rat) = 50 mg/kg/jour (pas de diminution de l'activité de la cholinestérase dans le plasma, les globules rouges et le cerveau).

Toxicité chronique/cancérogénicité : Lorsque des souris ont été soumises à des régimes alimentaires à base d'acéphate pendant toute leur vie (à des doses de 50, 100 et 250 ppm), une augmentation de la masse du foie liée au composé, de même qu'un carcinome du foie (cancer fréquent chez la souris) se sont produits chez les femelles à la dose élevée. Ces changements n'ont pas été observés chez les mâles à aucune des doses ou chez les femelles aux doses faible et moyenne. Lorsque des rats ont été soumis à des régimes alimentaires à base d'acéphate pendant toute leur vie (à des doses de 5, 50 et 700 ppm), il n'y a eu aucune augmentation des tumeurs liées au traitement à aucun site. L'effet le plus important lié au traitement a consisté en une diminution de l'activité de la cholinestérase dans le plasma, les globules rouges et le cerveau.

Tératologie/toxicité sur le plan du développement : Aucune donnée disponible sur la toxicologie du produit. Les tests de toxicité sur le plan du développement et de tératologie chez les rats et les lapins exposés à l'acéphate technique montrent qu'il n'y a aucune preuve que l'acéphate cause des malformations congénitales.

Reproduction : Aucune donnée disponible sur la toxicologie du produit. Lorsque des rats mâles et femelles

ont été soumis à des régimes alimentaires continus à base d'acéphate technique pendant deux générations et jusqu'au sevrage de la troisième génération (doses de 0, 25, 50 et 500 ppm), les animaux des doses moyenne et élevée ont affiché des effets sur la reproduction liés au composé. La dose de 50 ppm a été établie comme sans effet sur la mère et au plan de la reproduction.

Mutagenicité : Aucune donnée disponible sur la toxicologie du produit. L'acéphate technique a présenté un faible potentiel de causer des mutations lors de tests avec des microbes ou des cellules cultivées et dans certaines études utilisant des souris. Toutefois, les résultats de la plupart des études sur des animaux vivants indiquent que l'acéphate ne cause pas de mutations chez les animaux entiers.

SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les oiseaux (en fonction du produit technique) :

L'acéphate est modérément toxique pour les oiseaux.

Toxicité aiguë :

DL₅₀ orale – canard colvert : 350 mg m.a./kg

DL₅₀ orale – faisan : 140 mg m.a./kg

DL₅₀ orale – poulet : 852 mg m.a./kg

Toxicité sur le plan de la reproduction :

CSEO alimentaire – canard colvert : 5 ppm < CSEO < 20 ppm

CSEO alimentaire – colin de Virginie : 20 ppm < CSEO < 80 ppm

Toxicité pour les organismes aquatiques :

L'acéphate est pratiquement non toxique pour les poissons d'eau douce. Les valeurs obtenues pour la CL₅₀ (96 h) avec la poudre soluble Orthene® 75 S sont les suivantes :

Crapet soleil :	2 050 ppm
Black-bass :	1 725 ppm
Poisson-chat :	2 230 ppm
Gambusie :	6 650 ppm
Carpe :	9 550 ppm
Écrevisse :	750 ppm (120 h)

Toxicité pour les autres organismes non ciblés :

L'acéphate est très toxique pour les abeilles mellifères.

DL₅₀ au contact (48 h) = 0,3 µg m.a./abeille

DL₅₀ orale (96 h) = 0,2 µg m.a./abeille

SECTION 13 – ASPECTS À ENVISAGER EN CAS D'ÉLIMINATION

Vérifier la réglementation gouvernementale et auprès des autorités locales pour connaître la méthode d'élimination appropriée de ce produit. Éliminer conformément aux lois et réglementations applicables.

SECTION 14 – DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Nom d'expédition (ministère des Transports) :	Acéphate, non réglementé
Nom d'expédition technique :	Acéphate
Groupe de conditionnement :	SO
Catégorie de risque (ministère des Transports) :	SO
Numéro ONU/A.N. :	SO
Quantité à déclarer (lb) :	Aucune

Étiquette du ministère des Transports :	Aucune
Affichette du ministère des Transports :	Aucune
Polluant marin :	ADD
OMI :	
Étiquette de l'OMI :	ADD
Affichette de l'OMI :	ADD
IATA :	
Nom d'expédition approprié :	Solide réglementé pour l'aviation, n.o.s.
Nom d'expédition technique :	Acéphate
Groupe de conditionnement :	ADD
Catégorie de risque :	9
Numéro NU :	UN3335
Étiquette/affichette de risque :	Divers
Routes/chemins de fer européens :	
Catégorie :	ADD

SECTION 15 – DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient toutes les données requises par le RPC.

SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de l'émission :	Changements à l'adresse (Section 1)
Préparée par :	Ashley R. Brown
Date d'émission :	22 avril 2010
Version antérieure remplacée :	8 juin 2007
Numéro de FS :	00190

L'information contenue dans la présente FS s'appuie sur les données à notre disposition à la date d'émission indiquée aux présentes et est considérée comme exacte. Communiquez avec Arysta LifeScience North America LLC au (919) 678-4900 afin d'établir si des données supplémentaires sont devenues disponibles depuis la date d'émission.

L'établissement de la pertinence de l'information contenue aux présentes pour l'utilisation personnelle ou les fins visées par une personne est nécessairement de la responsabilité de cette personne. Bien que des soins raisonnables aient été pris pour préparer cette information, Arysta LifeScience North America LLC ne fait aucune garantie ni représentation et rejette toute responsabilité quant à l'exactitude ou à la pertinence de cette information aux fins visées par la personne ou aux conséquences découlant de l'utilisation de ce produit.